



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

Règlement (2019)-101-23 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats visant la desserte d'un terrain situé dans la zone CA-463-1

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 décembre 2019.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière par intérim